

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 322

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 24 QUATER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« Aux 1° et 2° , la référence : « L. 541-1 » est remplacée par les mots : »

les mots :

« Au 1° , les mots : « mentionnée à l'article L. 541-1 » sont remplacés par les mots : « en application de l'article ».

II. – En conséquence, après le même alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Au 2° , les mots : « prévu au deuxième alinéa du même article L. 541-1 » sont remplacés par les mots : « en application de l'article 10-1 de l'ordonnance n° 2002-149 du 7 février 2002 relative à l'extension et la généralisation des prestations familiales et à la protection sociale dans le Département de Mayotte » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.